

Favoriser la lecture chez les enfants et les jeunes

Vademecum des aides disponibles en DRAC Normandie

mars 2025

Le plan Lecture du ministère de la Culture réaffirme l'importance du livre et la lecture dans tous les territoires et fait de l'élargissement du lectorat une de ses priorités en agissant pour tous les âges, et d'abord pour les enfants et les jeunes : il s'agit de leur faciliter l'accès à l'écrit, de valoriser la diversité des pratiques de lecture et à contribuer, dès le plus jeune âge, à l'éveil culturel, à l'apprentissage de la citoyenneté et à la construction de soi en lien avec le concept de « santé culturelle ».

Les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) portent cette politique dans les territoires avec leurs partenaires : collectivités, bibliothèques, associations.

Quelques ressources sur les pratiques de lecture des jeunes publics :

- [L'Observatoire de la lecture & de l'écriture des adolescents](#)
- Culture Etudes (2025) [« Les jeunes et la lecture : une relation en mutation ? »](#)
- Etude Ipsos pour le CNL (2024) : [Les Jeunes Français et la lecture](#)
- [Rapport de Sophie Marinopoulos](#) : Une stratégie nationale pour la Santé Culturelle. Promouvoir et pérenniser l'éveil culturel et artistique de l'enfant de la naissance à 3 ans dans le lien à son parent (2019)

Vos interlocutrices à la DRAC de Normandie :

*Eure et
Seine-
Maritime*

Idyll BOTTOIS
Conseillère

02 32 10 71 07
idyll.bottois@culture.gouv.fr

Virginie AMELOT
Assistante administrative

02 32 10 71 38
virginie.amelot@culture.gouv.fr

*Calvados,
Manche,
Orne*

Agnès LEROY
Conseillère

02 31 38 39 69
agnes.leroy@culture.gouv.fr

Erell COZIC
Assistante administrative

02 31 38 39 52
erell.cozic@culture.gouv.fr

PREMIERES PAGES

Objectifs :

- Sensibiliser les bébés et les très jeunes enfants au livre
- Réduire les inégalités en matière d'accès au livre
- Soutenir la parentalité et les professionnels de la petite enfance
- Favoriser la collaboration entre les acteurs du livre et les professionnels de la petite enfance et du champ médico-social
- Promouvoir la littérature jeunesse

Exemples d'actions :

- Inscription offerte en bibliothèque
- Prêt de mini bibliothèques
- Séances d'animations-lectures à destination des enfants en présence de leur entourage
- Remise d'un livre à la naissance
- Formation des professionnels
- Aménagement d'espaces de lecture
- Organisation d'une manifestation littéraire

Pour plus d'informations : [Premières pages \(premierespages.fr\)](http://premierespages.fr)

Dépôt du dossier : [Démarches simplifiées](#)

Budget et subvention

La subvention accordée par la DRAC peut atteindre jusqu'à 50 % du budget prévisionnel (qui doit atteindre au minimum 8 000 €), dans la limite d'un plafond de 20 000 €.

Publics concernés

Les enfants, de la naissance à 3 ans (avec une extension possible jusqu'à 6 ans) et leur entourage familial et professionnel.

Calendrier

Dépôt des dossiers avant le 31 décembre de l'année n-1.

Montage du projet

S'adresse aux collectivités, en particulier aux Départements.

Une première année, puis un renouvellement possible pour 3 ans.

Un comité de pilotage annuel

DES LIVRES A SOI

Dispositif national développé par le Salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis (SLPJ), qui en a conçu le mode opératoire, les contenus et la méthodologie.

Objectifs :

- Sensibiliser les familles à la littérature jeunesse
- Donner aux parents éloignés de la lecture, les moyens et la confiance nécessaires au partage de cette pratique avec leurs très jeunes enfants (0-6 ans)

Actions :

- Formation à la médiation littéraire des professionnels des structures sociales par le SLPJ, et dotation de livres
- 10 rendez-vous avec les parents : ateliers et sorties en librairie et salon du livre, bilan, fête de clôture
- Dotation en chèques lire aux familles

Pour plus d'informations : <https://slpj.fr/actions/des-livres-a-soi>

Dépôt du dossier : [Démarches simplifiées](#)

Publics concernés

Les parents en difficulté d'accès à l'écrit et à la lecture, et dans l'acte de lire des histoires à leurs enfants (situations d'analphabétisme, d'illettrisme, etc.)

Calendrier

Année n-1 : prendre contact avec la conseillère DRAC de votre secteur.

Montage du projet

S'adresse aux collectivités ou aux associations.

Repose sur une collaboration entre la bibliothèque, les acteurs du champ social et/ou de la petite enfance.

Budget et subvention

Budget estimé pour 20 familles :

Année 1 = 10 500 €. Subvention DRAC de 6 500 €. **Année 2** = 8600 €. Subvention DRAC de 4 600 €.

Le projet peut également être soutenu dans d'autres cadres : cite éducative, contrat de ville, Caf, etc.

Objectifs :

- Renforcer la présence du livre et de la lecture sur les temps de loisirs des enfants de 6 à 12 ans
- Soutenir la formation des animateurs et animatrices des accueils péri et extra-scolaires, les centres de loisir et les colonies de vacances.

Exemples d'actions :

- Constitution de malles de livres et de jeux de loisirs
- Aménagement d'espaces de lecture
- Ateliers avec des auteurs ou des autrices
- Visites de bibliothèques ou de librairies
- Comités interprofessionnels de sélection des livres

Pour plus d'informations : [Lecture Loisir](#)

Dépôt du dossier : [Démarches simplifiées](#)

Publics concernés

Les enfants de 6 à 12 ans

Les animateurs et animatrices des temps d'activités péri ou extrascolaires

Calendrier

Dépôt des dossiers avant le 31 décembre de l'année n-1.

Montage du projet

S'adresse aux collectivités ou aux associations.

Repose sur une collaboration entre bibliothèques et structures d'accueil des enfants.

Budget et subvention

La subvention accordée par la DRAC peut atteindre jusqu'à 50 % du budget prévisionnel.

Les actions déjà financées par le Centre National du Livre ou par l'Été culturel ne peuvent faire l'objet d'une demande auprès de la DRAC.

COUP DE JEUNES EN LIBRAIRIE

Ce dispositif, de la DRAC et de l'Académie de Normandie, finance des projets portés par des professeurs, accompagnés par des libraires.

Objectifs :

- Sensibiliser les jeunes à la chaîne du livre, en particulier à la librairie indépendante
- Sensibiliser les jeunes à l'économie du livre, à la créativité et à la diversité de la production éditoriale

Actions :

- Election d'un livre « coup de cœur » à partir d'une sélection et réalisation d'une vidéo de présentation
- Intervention du libraire auprès de la classe, dans l'établissement
- Visite des élèves en librairie
- Dotation de chaque élève d'un bon d'achat individuel de 30 €

Pour plus d'informations : « [Coup de jeune en librairie !](#) » ([site de l'Académie de Normandie](#))

Dépôt du dossier : [ADAGE](#)

Publics concernés

Collégiens, lycéens, apprentis de toutes filières et jeunes scolarisés placés sous-main de justice

Calendrier

Dépôt des dossiers : entre juin et septembre de l'année scolaire n-1

Montage du projet

S'adresse aux enseignants, accompagnés par des libraires.

Au moment de la candidature, les enseignants choisissent de bâtir leur projet dans le cadre de l'un des trois parcours proposés en lien avec les librairies.

AUTRES DISPOSITIFS

Ces dispositifs ne sont pas spécifiques à l'enfance et la jeunesse, mais peuvent aussi les concerner.

ACTION CULTURELLE ET LANGUE FRANÇAISE

Dans un objectif d'intégration linguistique et de lutte contre l'illettrisme, le ministère de la Culture soutient des projets et formes de médiation adaptés aux personnes ayant une maîtrise insuffisante du français. Les publics potentiels sont les adultes allophones ou en situation d'illettrisme, les personnes placées sous-main de justice, **les enfants et les jeunes en situation de fragilité linguistique, en dehors du temps scolaire, les jeunes de 16 à 25 ans sans qualification et sans emploi, les mineurs relevant de l'aide sociale à l'enfance et à la protection de l'adolescence.**

Chaque projet s'adresse à un groupe constitué de 15 à 20 personnes (exception faite pour les personnes sous-main de justice), sur une durée de 6 à 12 mois, avec l'intervention d'une association d'intervenants linguistiques et culturels.

Ce dispositif s'adresse aux collectivités, associations, aux entreprises privées ou publiques locales, aux établissements publics.

Pour plus d'informations : [AAP Action culturelle et langue française](#)

ÉDUCATION AUX MEDIAS ET A L'INFORMATION (EMI)

Destiné à tous les publics, jeunes et adultes, le plan de soutien du ministère de la Culture à l'EMI vise le décryptage des informations, la maîtrise de l'orientation dans les différentes sources d'information, la compréhension des mécanismes d'influence, la déconstruction des théories complotistes et la lutte contre les contenus haineux, la compréhension du travail journalistique et le développement de l'esprit critique.

Ce dispositif s'adresse aux professionnels de l'éducation aux médias, aux collectivités (bibliothèques, services d'archives), aux structures et acteurs de la formation.

Pour plus d'informations : [Education aux médias et à l'information](#)

CONTRAT TERRITOIRE LECTURE (CTL)

Les CTL permettent d'accompagner les projets de développement de la lecture publique des collectivités en favorisant les démarches partenariales, la structuration des réseaux de lecture publique, la formation des équipes professionnelles et bénévoles des bibliothèques. Les CTL visent à élargir la fréquentation des bibliothèques et à toucher le plus grand nombre d'habitants par des actions nouvelles.

Un diagnostic culturel du territoire préalable permet d'élaborer des orientations propres à chaque territoire, déclinées sous la forme d'objectifs opérationnels, et suivies dans le cadre de comités de pilotage annuels.

Un CTL est établi pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois en fonction du bilan et des besoins.

Pour plus d'informations : [Contractualisation territoriale](#)